

DEMANDE DE CNI OU DE PASSEPORT - LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

TOUTES LES PIÈCES SONT À APPORTER **EN ORIGINAL**, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

VOTRE SITUATION	MAJEUR	MINEUR
DANS TOUS LES CAS	Pré-demande en ligne imprimée, à remplir sur le site https://ants.gouv.fr	Pré-demande en ligne imprimée, à remplir sur le site https://ants.gouv.fr
	Photos d'identité aux normes (visage et cou dégagés, bouche fermée, sans sourire, regard droit, sans lunettes, sans ornement dans les cheveux...), datant de moins de 6 mois, non découpées.	Photos d'identité aux normes (visage et cou dégagés, bouche fermée, sans sourire, regard droit, sans lunettes, sans ornement dans les cheveux...), datant de moins de 6 mois, non découpées.
	Justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur en ORIGINAL (ou imprimé sur Internet) : quittance de loyer, gaz, électricité, etc, ou avis d'imposition de moins d'un an.	Justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom et prénom du parent présent en ORIGINAL (ou imprimé sur Internet) : quittance de loyer, gaz, électricité, etc, ou avis d'imposition de moins d'un an.
	Si hébergement par un tiers : attestation d'hébergement indiquant que le demandeur est hébergé depuis plus de 3 mois + copie CNI de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant.	CNI ou passeport du parent. Présence de l'enfant obligatoire.
DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR SELON LA SITUATION		
POUR LES PASSEPORTS UNIQUEMENT	Un timbre fiscal de 86 € (achat chez un buraliste ou sur le site de l'ANTS).	Mineur de moins de 15 ans : un timbre fiscal de 17 € (achat chez un buraliste ou sur le site de l'ANTS). Mineur de 15 à 17 ans : un timbre fiscal de 42 € (achat chez un buraliste ou sur le site de l'ANTS).
RENOUVELLEMENT DE PIÈCE	Carte Nationale d'Identité (CNI) ou passeport à renouveler.	Carte Nationale d'Identité (CNI) ou passeport à renouveler.
RENOUVELLEMENT POUR MODIFICATION D'ÉTAT CIVIL	Acte d'état civil justifiant le changement.	Acte d'état civil justifiant le changement.
RENOUVELLEMENT POUR VOL OU PERTE	Déclaration de VOL établie par la Police ou la Gendarmerie OU déclaration de PERTE à remplir en mairie lors du dépôt du dossier. Autre document d'identité avec photo (CNI, passeport, permis de conduire, carte Vitale avec photo). Un timbre fiscal de 25 € (achat chez un buraliste ou sur le site de l'ANTS).	Déclaration de VOL établie par la Police ou la Gendarmerie OU déclaration de PERTE à remplir en mairie lors du dépôt du dossier. Autre document d'identité avec photo (CNI, passeport, permis de conduire, carte Vitale avec photo). Un timbre fiscal de 25 € (achat chez un buraliste ou sur le site de l'ANTS).
POUR LES NOUVEAUX FRANÇAIS	Ancien titre de séjour, s'il est en possession du demandeur. Décret de naturalisation, si le demandeur en dispose.	Ancien titre de séjour, s'il est en possession du demandeur. Décret de naturalisation, si le demandeur en dispose.
PIÈCE PÉRIMÉE DEPUIS PLUS DE 5 ANS	Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois.	Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois.
GARDE ALTERNÉE		CNI ou passeport des 2 parents : original pour le parent présent, copie pour l'autre parent. Justificatif de domicile de moins de 3 mois de chaque parent. Jugement de divorce indiquant la garde alternée, EN ORIGINAL.
DEMANDEUR SOUS TUTELLE - CNI	Jugement de tutelle. Attestation du tuteur autorisant la demande de CNI. Si le demandeur peut signer : copie de la CNI du tuteur. Si le demandeur ne peut pas signer : présence du tuteur obligatoire.	
DEMANDEUR SOUS TUTELLE - PASSEPORT	Jugement de tutelle. Présence du tuteur obligatoire. CNI du tuteur.	

Les pièces d'identité ne peuvent être renouvelées qu'après leur date d'expiration ou dans l'année qui précède, sauf en cas de perte ou de vol.

Les CNI produites pour des personnes majeures, entre 2004 et 2014, ont une validité automatiquement prolongée de 5 ans. Leur renouvellement ne pourra pas être effectué avant ce délai.

UN DOSSIER INCOMPLET OU DONT LES PHOTOS NE SONT PAS AUX NORMES INDIQUÉES NE SERA PAS TRAITÉ.